



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-troisième session  
17-23 mai 2007  
Almaty (Kazakhstan)

**DATE, LIEU ET THÈME DE LA SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION  
DE LA COMMISSION**

(Point 11 de l'ordre du jour provisoire)

*Note du secrétariat*

**RÉSUMÉ**

La présente note contient des indications sur la date et le lieu possibles de la soixante-quatrième session de la Commission ainsi que des propositions pour le thème de la session. La Commission est invitée à formuler ses recommandations sur ces points.

1. Le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP) a traité des date, lieu et thème de la soixante-quatrième session de la Commission à sa trois cent huitième session le 12 janvier 2007 (voir ACPR/308/RD/1/Rev.1, par. 15-17) et reprendra l'examen de ces questions à sa trois cent neuvième session, qui se tiendra le 28 février 2007. La présente note est publiée avant qu'un accord ne soit intervenu afin de respecter le délai de douze semaines avant la session fixée pour la soumission des documents devant faire l'objet d'un traitement interne. Elle contient les suggestions du secrétariat à l'intention du CCRP et de la Commission à sa soixante-troisième session. Cette dernière est invitée à se prononcer sur les date, lieu et thème de sa soixante-quatrième session et à donner ses directives au secrétariat.

#### **A. Date et lieu**

2. On se souviendra que l'article premier du Règlement intérieur de la Commission prévoit que celle-ci, agissant en consultation avec le Secrétaire général, formule des recommandations concernant la date et le lieu de la session suivante, sous réserve de l'approbation du Conseil économique et social. Dans la pratique, à chacune de ses sessions, la Commission recommande que la session suivante se tienne en avril ou en mai. Après quoi, en consultation avec les membres et le Président de la Commission, le Secrétaire exécutif fixe la date précise et le lieu de la session.

3. L'article premier du Règlement intérieur dispose également que les sessions de la Commission se tiennent normalement au Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, sauf recommandation contraire de la Commission. Le secrétariat recommande donc que la soixante-quatrième session de la Commission se tienne au Centre de conférence des Nations Unies à Bangkok en avril ou mai 2008.

#### **B. Thème**

4. Le thème de la soixante-quatrième session de la Commission devrait être fixé à la soixante-troisième session. La liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions figure en annexe.

5. La Commission trouvera ci-après pour examen la liste des thèmes proposés pour la soixante-quatrième session:

- a) Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique;
- b) Mettre la croissance économique au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- c) Développer l'infrastructure rurale pour réduire la pauvreté: priorités et politiques pour la région de l'Asie et du Pacifique;
- d) «Entreprises et développement»: le rôle des entreprises dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- e) Innovation et compétitivité.

### *1. Sécurité énergétique et développement durable en Asie et dans le Pacifique*

6. La croissance économique impressionnante de l'Asie et du Pacifique telle qu'elle ressort du PIB, jointe à une rapide industrialisation et à l'émergence de la Chine et de l'Inde comme puissances économiques montantes font de la sécurité énergétique un problème nouveau d'importance cruciale pour les années à venir. On estime que la demande globale d'énergie augmentera de 53 % d'ici à 2030, cet accroissement étant à 70 % imputable à la Chine et à l'Inde. Face à l'énormité de la demande future d'énergie et de la consommation nécessaire au maintien de la croissance économique de la région, des questions telles que la coopération énergétique transfrontière, les déficits de l'offre et de la demande et la nécessité de disposer d'énergie non polluante à un coût abordable constitueront inévitablement des problèmes et obstacles majeurs auxquels il faudra pouvoir faire face.

7. Si l'augmentation de l'offre d'énergie peut éviter les pénuries et permettre de répondre aux besoins de la croissance économique, deux autres éléments étroitement imbriqués du développement durable – la durabilité environnementale et le développement social – sont tout aussi importants. La croissance économique et industrielle a des effets néfastes à l'échelle mondiale tels que les changements climatiques, les tempêtes de poussière et de sable, la pollution atmosphérique, la mauvaise gestion des déchets et la dégradation biologique. Ses effets négatifs sur l'environnement ont à leur tour créé de nombreux problèmes sociaux et aggravé la pauvreté et ses diverses manifestations: la faim, la malnutrition, le manque d'accès à l'eau potable, les problèmes de santé et le chômage. Pour inverser cette tendance à la détérioration des piliers environnementaux et sociaux du développement durable, il importe d'agir sur les causes profondes des problèmes et de procéder à une analyse de la chaîne de l'approvisionnement énergétique.

8. La sécurité énergétique ne peut être assurée que lorsque l'offre d'énergie est compatible avec le développement durable. Les options de l'avenir devront être axées sur la promotion de la sécurité énergétique par le resserrement de la coopération et l'intégration du système énergétique régional afin d'optimiser l'offre et le commerce de l'énergie pour mieux répondre à la demande croissante. La stabilité de l'offre d'énergie exige quant à elle l'exploitation d'énergies de substitution et renouvelables pour combler le déficit. Simultanément, pour protéger l'environnement et promouvoir le développement social, il faudra aussi concevoir des technologies écologiquement rationnelles permettant d'exploiter une énergie non polluante à haut rendement. Pour réduire la pauvreté, il importe que l'énergie à un coût abordable fasse partie intégrante de l'équation de la sécurité énergétique.

### *2. Mettre la croissance économique au service de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

9. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent un programme qui a reçu l'aval de tous les pays du monde et de toutes les grandes institutions mondiales de développement. Les organisations nationales, sous-régionales et régionales s'emploient activement à atteindre ces objectifs d'ici à 2015.

10. De toutes les régions du monde, celle de l'Asie et du Pacifique se démarque par un fort potentiel de croissance économique, qui constitue un aspect essentiel du processus de développement. Ce potentiel offre à la région un moyen exceptionnel de démontrer qu'elle peut, comme aucune autre, atteindre les OMD tout en maintenant, ou même en renforçant, sa croissance économique.

11. Toutefois, il est largement admis que la croissance économique n'apporte pas automatiquement des solutions aux problèmes sociaux et économiques croissants sur lesquels portent plusieurs des OMD, et notamment, dans le cas de la région de l'Asie et du Pacifique, à ceux qui concernent la pauvreté et la disparité persistantes.

12. De sérieux efforts sont nécessaires pour que les avantages de la croissance économique soient équitablement répartis dans la population de la région, notamment chez les pauvres et les marginalisés, tout en maintenant une croissance économique qui ne porte pas préjudice à la durabilité de l'environnement.

13. Il conviendrait donc que la CESAP examine les options qui permettraient de mettre le dynamisme qu'offre une croissance économique rapide au service de la réalisation des OMD. Ce faisant, la CESAP pourrait présenter une approche régionale qui lui serait propre pour la réalisation des OMD.

14. L'année 2007 correspondra au point de mi-parcours de la période fixée pour la réalisation des OMD; elle marquera également le cinquième anniversaire du Plan de mise en œuvre de Johannesburg adopté au Sommet mondial pour le développement durable. À sa soixante-quatrième session, en 2008, la Commission aura une excellente occasion de faire le point des possibilités et des problèmes liés à la croissance économique dans la région et de mettre l'accent sur le rôle que peut jouer la CESAP pour faciliter l'intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales aux politiques et programmes de développement.

### *3. Développer l'infrastructure rurale pour réduire la pauvreté: priorités et politiques pour la région de l'Asie et du Pacifique*

15. L'étendue de la pauvreté demeure un problème majeur dans les pays de l'Asie et du Pacifique. Si l'on utilise pour définir le seuil de la pauvreté le montant d'un dollar par jour par habitant, les deux tiers environ des pauvres du monde se trouvent dans cette région. Malgré une rapide urbanisation, une proportion importante de la population continue à vivre en milieu rural dans plusieurs pays d'Asie et, dans presque tous les pays, la pauvreté est beaucoup plus répandue dans les campagnes que dans les villes. Le principal défi que doivent relever les pays de la région consiste donc à maintenir durablement des taux de croissance élevés et à assurer une meilleure répartition des avantages de la croissance afin de réduire rapidement la pauvreté. La création d'infrastructures rurales, telles que les routes, l'accès à l'énergie et à l'eau et les technologies de l'information et de la communication, pourrait jouer un rôle important en faveur du développement rural et de la réduction de la pauvreté.

16. Il conviendrait d'effectuer une étude qui porterait sur les grands domaines suivants:

a) Corrélations entre réduction de la pauvreté, croissance économique inclusive et infrastructure rurale dans la région de l'Asie et du Pacifique, et, dans ce contexte, identification des éléments d'infrastructure rurale tels que routes, électricité, irrigation et TIC, à traiter dans le cadre de l'étude;

b) Inventaire de l'infrastructure rurale dans la région de l'Asie et du Pacifique; décalage entre la demande et l'offre et coût économique de la persistance de ce décalage mesuré par ses effets négatifs sur la durabilité de la croissance et du développement économiques;

c) Obstacles au développement de l'infrastructure rurale et mesures à prendre; y compris le financement de l'infrastructure rurale, les diverses options de financement à l'échelon local et le rôle des partenariats public-privé;

d) Coopération régionale pour le développement de l'infrastructure rurale: la voie à suivre.

4. *«Entreprises et développement»: le rôle des entreprises dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement*

17. Il ne fait pas de doute que le secteur privé peut jouer un rôle majeur dans le développement durable. L'activité industrielle crée des emplois et des revenus pour des personnes possédant des niveaux d'éducation très divers, y compris les pauvres. Elle donne lieu à des investissements dans des activités de recherche-développement et d'innovation au niveau national. Les décisions des entreprises ont d'importantes incidences sur la santé publique, les systèmes de soins médicaux, les régimes d'assurance et la sécurité. Les entreprises dispensent aussi une formation et transmettent des compétences et des connaissances à leur personnel. Et pourtant tout cela ne représente qu'une partie de la contribution qu'elles pourraient apporter au processus de développement. Selon la façon dont elles opèrent, les entreprises pourraient faire bien davantage et devenir des moteurs du développement durable. Par exemple, en se comportant de façon responsable, les entreprises peuvent promouvoir l'égalité entre les sexes et assurer l'autonomisation des femmes au sein de la main-d'œuvre. Elles peuvent contribuer à la préservation de l'environnement, promouvoir des emplois décents en respectant les lois et règlements du travail ou même en les surpassant, et elles peuvent contribuer à la lutte contre la corruption. Il existe de nombreux exemples d'entreprises du secteur privé qui contribuent à lutter contre le VIH/sida en dispensant une formation à leur personnel, en menant une action de sensibilisation et en apportant une assistance aux personnes atteintes du sida.

18. Il est donc capital de rechercher les moyens d'optimiser la contribution du secteur privé à la réalisation des OMD et de créer dans les entreprises un climat plus favorable à un développement durable. À sa soixante-quatrième session, la Commission pourrait lancer un débat régional portant notamment sur la création de conditions permettant aux entreprises – en particulier les PME – de

contribuer à la réduction de la pauvreté. Ce cadre politique pourrait comporter la réforme des procédures d'enregistrement et de réglementations des entreprises, des mesures propres à favoriser le commerce et l'investissement grâce à un meilleur climat des affaires, la promotion de la responsabilité sociale des entreprises et des avantages qui en découlent et l'adoption de mesures pour renforcer la contribution des entreprises à la durabilité environnementale. À cet égard, le Forum de l'Asie et du Pacifique qui se tient en séquence avec la session de la Commission pourrait jouer un rôle complémentaire plus important en obtenant l'avis des milieux d'affaires et en faisant rapport à la Commission sur les résultats obtenus afin qu'elle les prenne en considération et donne ses directives.

#### *5. Innovation et compétitivité*

19. L'un des principaux objectifs des États membres de la CESAP est d'améliorer la qualité de la vie et d'offrir de meilleures perspectives à leur population, notamment aux jeunes qui souvent ont les plus grandes difficultés à trouver un emploi satisfaisant. Le chômage des jeunes constitue en fait l'un des grands problèmes de la région.

20. La possibilité d'accroître le nombre et la qualité des emplois dépend largement du développement du secteur privé, lequel à son tour dépend largement de l'aptitude des entrepreneurs privés à adopter et exploiter les technologies – qu'il s'agisse d'une simple connexion à l'Internet, de techniques d'amélioration des récoltes ou d'automatisation ou encore de moyens hautement sophistiqués de production et de diffusion des produits et services. L'augmentation de la productivité et de la compétitivité résulte non pas du simple transfert de technologie mais bien plutôt de l'application efficace des technologies au sens large. Une telle application permet de réduire les coûts, d'améliorer la qualité et l'homogénéité, de satisfaire aux normes et exigences techniques, de livrer biens et services en temps voulu et d'élaborer des produits et services répondant aux besoins de créneaux particuliers du marché. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que les entreprises de l'Asie et du Pacifique seront en mesure de faire face à la concurrence mondiale et de trouver leur place dans les chaînes logistiques de la Chine, de l'Inde et des autres gros producteurs.

21. Les possibilités qu'offrent les technologies en matière d'innovation et de transfert constituent un facteur clef pour la compétitivité, le développement du secteur privé et la promotion des échanges, ce qui contribue à créer des emplois et à réduire la pauvreté. À ce stade, l'une des principales caractéristiques de «l'économie du XXI<sup>e</sup> siècle» est sa capacité d'absorber, de diffuser, de développer et d'appliquer les nouvelles technologies et les nouvelles connaissances.

22. Le transfert de technologie se fait principalement au niveau des entreprises. L'aptitude des entrepreneurs et des chercheurs à assimiler et appliquer les technologies requiert une base de connaissances appropriée et un contexte favorable en matière de commerce, d'investissement, de concurrence et de propriété intellectuelle.

23. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, comme dans d'autres régions en développement, de nombreux obstacles empêchent les entrepreneurs d'assimiler et d'appliquer les technologies. Ces obstacles résultent essentiellement soit de politiques inadéquates – c'est-à-dire de politiques qui freinent le développement et le recours aux technologies et aux pratiques éprouvées –, soit de l'absence de politique pour encourager ou faciliter un tel développement.

24. Les gouvernements doivent prendre l'initiative de créer un milieu favorable sur le plan de l'éducation, de la formation technique, de l'investissement, du commerce, de la concurrence et de la propriété intellectuelle. Ils doivent mettre en place les mécanismes d'appui nécessaires pour favoriser l'innovation et la recherche portant sur les produits et sur les marchés. Ils doivent aussi assurer l'infrastructure et les services fondamentaux nécessaires notamment dans les domaines de l'éducation, des transports, des communications et de l'énergie.

25. Tout cela requiert un fort engagement politique. Quelques pays de la région de l'Asie et du Pacifique sont parvenus à se positionner comme «économies du XXI<sup>e</sup> siècle» notamment parce qu'ils ont su faire preuve d'une impressionnante volonté politique et envisager leur évolution sur plusieurs décennies. Dans d'autres pays cependant, il est nécessaire d'agir activement pour provoquer une prise de conscience et une sensibilisation des milieux d'affaires afin de susciter la volonté politique nécessaire.

26. La CESAP et ses institutions régionales travaillant dans le domaine des technologies pourraient jouer un rôle important pour faciliter la sensibilisation, le partage des connaissances, le réseautage et la concordance; pour élaborer des cadres juridiques cohérents; renforcer les institutions, la planification stratégique et la formation; promouvoir l'exploitation des technologies du domaine public; éliminer les obstacles transfrontières du côté de l'offre; donner des avis sur les problèmes de normes et coordonner l'action des donateurs dans ces domaines.

Annexe

Liste des thèmes retenus pour les précédentes sessions de la Commission

Session	Année	Thème
40	1984	La technique au service du développement
41	1985	La technique au service du développement
42	1986	Mise en valeur des ressources humaines
43	1987	Mise en valeur des ressources humaines
44	1988	Mise en valeur des ressources humaines
45	1989	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
46	1990	Restructuration des pays en développement de la CESAP dans les années 90
47	1991	La restructuration industrielle en Asie et dans le Pacifique, dans l'optique en particulier du renforcement de la coopération régionale
48	1992	La coopération économique régionale dans la région de la CESAP: perspectives, priorités et grandes options
49	1993	Expansion des investissements et du commerce intrarégional pour renforcer la coopération et le développement économiques régionaux
50	1994	Le développement infrastructurel, clé de la croissance économique et de la coopération économique régionale
51	1995	Renforcement de la coopération régionale pour la mise en valeur des ressources humaines, eu égard en particulier aux incidences sociales d'une croissance économique durable en Asie et dans le Pacifique
52	1996	Dépaupérisation et développement durable en Asie et dans le Pacifique
53	1997	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: atouts et enjeux pour la CESAP
54	1998	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: perspectives de développement social
55	1999	L'Asie et le Pacifique au XXI <sup>e</sup> siècle: technologie informationnelle, mondialisation, sécurité économique et développement
56	2000	Le développement par la mondialisation et le partenariat au XXI <sup>e</sup> siècle: perspective Asie-Pacifique d'intégration des pays en développement et des économies en transition au système commercial international sur une base juste et équitable
57	2001	Pour un développement équilibré des zones urbaines et rurales et des régions dans les pays de l'Asie et du Pacifique
58	2002	Développement social durable en période de mondialisation rapide: enjeux, possibilités et grandes options
59	2003	Intégrer les préoccupations économiques et sociales, spécialement le VIH/sida, dans les activités visant à répondre aux besoins de la région
60	2004	Face aux défis d'une époque de mondialisation rapide, renforcer la coopération régionale pour le développement
61	2005	Mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans la région de l'Asie et du Pacifique: œuvrer pour la cohérence et la cohésion
62	2006	Renforcer la coopération régionale en matière de développement des infrastructures, notamment pour la gestion des catastrophes
63	2007	Développement des systèmes de santé dans le contexte du renforcement de la croissance économique en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique